

L'encadrement des loyers s'appliquera !

Moins d'un an après l'annulation de l'encadrement des loyers par le Tribunal Administratif de Paris, la CLCV publie une étude sur l'impact de cette dernière. Selon l'association, le taux d'annonces de location non conformes a enregistré une hausse importante ces six derniers mois. La loi ELAN permet aujourd'hui une réintroduction temporaire de l'encadrement des loyers : la ville de Paris l'utilisera dès cet automne pour exiger l'application stricte du contrôle des loyers.

Mardi 28 novembre 2017, le Tribunal Administratif de Paris a annulé l'encadrement des loyers en vigueur à Paris depuis le 1^{er} août 2015. La Ville de Paris a aussitôt demandé à l'Etat de faire appel de cette décision et de prendre en urgence toutes les mesures nécessaires pour permettre que l'encadrement des loyers puisse s'appliquer dans les zones tendues.

Ce matin, la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), association nationale qui défend les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers, a publié une étude sur l'impact de l'annulation de l'encadrement des loyers à Paris ces six derniers mois. Cette dernière, basée sur l'examen de 1000 logements, révèle que le taux d'annonces de locations conformes à la loi ALUR est inférieur à la moyenne avec seulement 48 % d'annonces conformes contre 61 % en 2017, soit une chute de 13 points. Ce phénomène est encore plus important lorsqu'intervient un agent immobilier puisque le taux de conformité passe de 77 % en 2017 à 57 %.

« Comme nous le craignons, la fin de l'encadrement des loyers à Paris a conduit à une hausse considérable des prix ces six derniers mois » regrette Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du Logement. Il ajoute : « Nous avons, dès l'annulation, demandé au Gouvernement de revoir le dispositif pour nous permettre de continuer à encadrer les loyers. La loi ELAN le permet désormais et nous le ferons dès l'automne car c'est indispensable pour que celles et ceux qui travaillent à Paris puissent s'y loger, en particulier les jeunes, les étudiants, les familles monoparentales et les familles de la classe moyenne, qui furent les principaux bénéficiaires de cette mesure ».

C'est parce que 60% des parisiens sont locataires, et que les loyers ont augmenté de 50% sur la dernière décennie qu'Anne Hidalgo, Maire de Paris, a œuvré pour une mise en place rapide de l'encadrement des loyers parisiens. Pendant la période où la mesure a été appliquée de 2015 à 2017, elle a pleinement rempli ses objectifs selon le bilan de l'Observatoire des Loyers de

l'Agglomération Parisienne (OLAP) avec la stabilisation des loyers parisiens après une hausse continue de 50 % de 2005 à 2015.

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01 42 76 46 52